



## ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia  
Espace Caraïbes | 2001

---

# Les premiers établissements religieux à l'origine des villes et bourgs de la côte sous le vent : éléments d'archéologie urbaine

Projet collectif de recherche (2001)

Vincent Huyghues-Belrose

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/30781>

ISSN : 2114-0502

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Vincent Huyghues-Belrose, « Les premiers établissements religieux à l'origine des villes et bourgs de la côte sous le vent : éléments d'archéologie urbaine » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Espace Caraïbes, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/30781>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

---

# Les premiers établissements religieux à l'origine des villes et bourgs de la côte sous le vent : éléments d'archéologie urbaine

Projet collectif de recherche (2001)

Vincent Huyghues-Belrose

---

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Organisme porteur de l'opération : Université des Antilles et de la Guyane

### Rappel du projet

- 1 Lancée en 1995, l'étude des sites archéologiques à caractère religieux de la côte occidentale, comprise entre les communes du Prêcheur et de Fort-de-France, avait pour but d'évaluer leur impact sur l'apparition et la dynamique des bourgs et des villes de cette partie de la Martinique. Trois directions principales de recherche avaient été retenues dès 1995. La première qui concerne les questions d'origine ou de genèse des lieux de culte a été traitée dans le rapport de 1999. La seconde, développée dans le rapport de 2002, vérifie l'hypothèse de la structuration des bourgs autour des églises paroissiales. La troisième analyse le rôle général des lieux de culte dans l'organisation du peuplement en relation avec la mise en place du réseau urbain jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> s.
- 2 Incluant un inventaire archéologique, cartographique et monumental, le projet visait également à protéger des sites et des édifices en les désignant comme le noyau initial de l'agglomération. Ce catalogue devait être l'ébauche d'un document d'évaluation du potentiel archéologique urbain.

- 3 Les premières phases (1995-1996, 1997-1999) ont été essentiellement consacrées à la recherche d'archives, à la consultation des rapports de fouilles disponibles et à la reconnaissance du terrain martiniquais. Ces travaux ont permis d'attester la continuité entre l'habitat amérindien et l'habitat colonial, à l'exception de la zone de première installation des Français comprise entre Le Prêcheur et Le Carbet. L'importance du bâtiment cultuel dans la formation des agglomérations spontanées s'est révélée indiscutable, mais la succession d'un lieu de culte amérindien et d'une chapelle chrétienne n'a pu être prouvée. La démarche comparative s'est limitée à l'ensemble du processus d'urbanisation de la seule Martinique, afin de vérifier l'hypothèse d'une opposition entre villes de fondation spontanée (Saint-Pierre) et villes de création planifiée (Fort-de-France). À ce stade de l'étude, une telle dualité n'a pu être reconnue. Il est en revanche apparu avec certitude que l'espace religieux, dans la ville, et l'enclos paroissial, dans les bourgs, sont la composante principale du *continuum* urbain.

### Orientations de la recherche

- 4 La dernière phase d'étude (2000-2002) a voulu établir quelles sont les directives externes et les logiques internes qui président au développement des villes et bourgs de la Martinique, réduisant la part du simple diffusionnisme européen et recherchant les particularités américaines. Le recensement des études parallèles publiées en France, aux États-Unis, en Haïti, aux Antilles et en Guyane françaises ainsi qu'à La Réunion, devait permettre une comparaison systématique entre l'évolution martiniquaise et les fondations urbaines contemporaines de l'ensemble du domaine colonial français, y compris dans l'océan Indien.
- 5 La genèse des bourgs et des villes les plus anciens de la Martinique a ainsi été replacée dans son contexte américain, rattachée à sa matrice espagnole mais limitée à la fin du XVII<sup>e</sup> s. C'est en effet dans le cadre américain qu'on peut comprendre le développement urbain d'une colonie récente et peuplée d'immigrants autrement que par rapport à une « norme » européenne condamnant les îles à son imitation.
- 6 Il s'agissait aussi de confirmer le rôle qu'a pu jouer la chapelle ou l'église dans la constitution des premiers noyaux de peuplement antérieurs à l'organisation municipale, sachant que cette fixation ne fut pas remise en cause au moment de la constitution du réseau de l'habitat groupé. Pour tout cela, l'analyse des sources textuelles, cartographiques et iconographiques selon la méthode historique a été associée à l'analyse spatiale du géographe urbaniste et à la fouille de l'archéologue. Cette démarche a permis d'envisager l'histoire du paysage urbain de façon globale, sous ses aspects archéologiques et morphologiques aussi bien que naturels.

### Genèse de la ville antillaise

- 7 La démarche d'histoire urbaine comparée révèle que, dans l'ensemble insulaire antillais comme dans celui des Mascareignes, les plus anciennes agglomérations occupent en priorité la plaine littorale et adoptent la forme d'un village-rue. Sur l'axe principal de circulation qui concentre l'essentiel du bâti, la mairie et l'église matérialisent le centre du bourg. Dans tous les cas, ce n'est pas le plan en damier mais le modèle linéaire qui caractérise le noyau urbain originel et ce modèle est une création ibérique.
- 8 La *feitoria* portugaise est le premier mode d'implantation européenne en Amérique. Petit comptoir fortifié, il représente une forme proto-urbaine propre aux sites côtiers

de débarquement et aux têtes de pont de colonisation. Mis au point durant le xv<sup>e</sup> s. sur la côte ouest de l'Afrique, il renferme presque toujours une chapelle. Les Espagnols commencent à parler d'établir des villes en 1502, mais il n'est pas question d'urbanisme ni de plan en échiquier. L'étude des archives et l'archéologie prouvent au contraire l'absence d'une conception géométrique de la ville dans la première phase d'implantation coloniale qui s'achève après l'édition de la loi d'urbanisme par Philippe II en 1573. Mais, jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> s., bien des villes de l'Amérique espagnole présentent un certain désordre du bâti le long d'une rue principale, avec un fort, une église et une place : le damier ne s'y impose que plus tard.

- 9 Imitation du fort marchand portugais, la « loge » française est d'abord expérimentée au Brésil et aux Guyanes avant de l'être aux Antilles. Le premier que l'on connaisse pour la Martinique est construit en 1619-1620 à l'Anse Mitan. Ensuite, les plus anciennes fondations urbaines françaises, au Canada, en Guyane et aux Petites Antilles, se forment comme les établissements brésiliens. Les comptoirs deviennent des ports de commerce sur le modèle des premières cités hispano-américaines. Aucun des premiers établissements français n'échappant à cette constatation, on doit conclure que le plan géométrique caractérise la « refondation » des villes au xviii<sup>e</sup> s., mais jamais leur création au xvii<sup>e</sup> s..
- 10 On ne peut pour autant parler du caractère naturel ou spontané de leur formation, ni en faire une gestion empirique de l'espace, car si les premières agglomérations des Petites Antilles naissent effectivement sans architecte, leur création obéit à quelques règles définies en France pour tous les établissements coloniaux.

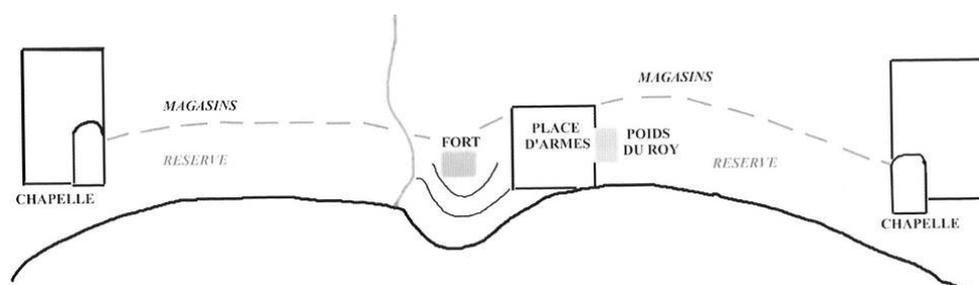
#### Dispositions métropolitaines et adaptations coloniales

- 11 L'importance du mouillage, de la nature du sol et de la sécurité avaient présidé à l'élection de postes d'échange avec les Caraïbes en divers points du littoral, mais les exigences pour un établissement colonial étaient différentes. La baie de Saint-Pierre était connue et D'Esnameuc s'y établit parce qu'elle offrait les dispositions naturelles définies par les instructions de la Compagnie de Saint-Christophe pour se fortifier, faire des habitations et défricher la terre. En outre, les Caraïbes qui étaient au Carbet et à la Case-Pilote, au sud, sur le « Plat Pays » au-delà du Prêcheur, au nord, délaissaient le site. Cela répondait aux ordres des directeurs de la Compagnie qui interdisaient aux colons de prendre des terres aux Sauvages par la force.
- 12 Le caractère délibéré de la recherche des paramètres de fondation apparaît clairement à la lecture des textes réglementaires produits en France dès la fin du xvi<sup>e</sup> s.
- 13 Dès la création des compagnies de commerce et de navigation sous Henri IV, leurs chartes de fondation comporte une clause de création urbaine avec une esquisse de plan directeur. On en voit les premières applications en 1604, avec l'habitation de l'île Sainte-Croix en Acadie, puis en 1609 avec celle de Québec. Mais ce sont les compagnies de commerce lancées en 1626 par Richelieu qui marquent la transformation définitive des entreprises marchandes en outils de création urbaine.
- 14 Les papiers de la compagnie de Saint-Christophe qui nous restent prouvent que la fonction et la position des éléments qui doivent composer un bourg étaient programmées à l'avance : fort, église, presbytère et magasins avaient un emplacement relatif expressément désigné. En 1640, Aubert à la Guadeloupe et Du Parquet à la

Martinique ont reçu de la Compagnie des Isles d'Amérique des instructions pour faire un bourg qui exposent les normes officielles en matière d'urbanisme colonial.

- 15 Après avoir choisi une baie dotée d'un bon mouillage et facile à défendre, il faut prévoir l'emplacement d'un fort à l'une de ses extrémités. À l'autre bout du site choisi, on doit installer immédiatement l'église et le logement des religieux avec un jardin à vivres. On bâtit ensuite un grand magasin pour la compagnie et l'on établit un poids du roi. Viennent ensuite les emplacements du juge, du greffier, des notaires et des commis de la compagnie, puis deux ou trois hôtelleries pour les gens de passage.
- 16 Cependant, la distance et la faiblesse des moyens de contrôle ont laissé une grande place à l'initiative des gouverneurs locaux dans l'application de ces normes. C'est ainsi que Du Parquet a préféré bâtir deux fortins baptisés Beauséjour plutôt que de construire le bourg de Saint-Pierre comme il lui était demandé. De ce fait, la fondation planifiée de Fort-de-France à la fin du XVII<sup>e</sup> s. a été précédée par une fondation avortée entre la Pointe des Nègres et la Rivière Madame, entre 1636 et 1656.
- 17 C'est aussi contre la volonté de la Compagnie que Du Parquet fixe son poste de commandement à la Baie des Flamands (1637-1639) puis au Carbet (1639-1645) et y prend des libertés avec la norme pour l'implantation des équipements d'un bourg. Il finit cependant par s'établir à Saint-Pierre où les dispositions spatiales définies par la Compagnie avaient été respectées dès le début.

Fig. 1 – Transcription graphique des normes d'urbanisme colonial des premières compagnies



DAO : V. Huyghues-Belrose (UAG).

### La paroisse à l'origine des bourgs

- 18 De 1637 à 1645, Du Parquet ne s'est conformé aux recommandations de la Compagnie qu'en ce qui concerne les bâtiments religieux : il fait construire une chapelle au Carbet et sans doute une autre à la Case des Navires, dès son arrivée, et installe les jésuites à Saint-Pierre en 1640. Parmi les obligations des compagnies, il y avait celle d'évangéliser les infidèles et celle d'assurer l'encadrement des colons chrétiens. Le contrat de rétablissement de la Compagnie de Saint-Christophe en 1635 expose en son article II le devoir de faire construire des lieux de culte. Dans la conception coloniale de la ville, il y avait donc la place primordiale de l'église. Si la construction d'une chapelle à Saint-Pierre dès 1635 demeure problématique, il est certain qu'en 1636 D'Esnambuc reçoit de la Compagnie de Saint-Christophe l'ordre d'en bâtir pour les ecclésiastiques à venir. Édifiée en 1638, la chapelle de Saint-Pierre est le siège de la seule paroisse de l'île, alors que le gouverneur réside ailleurs et refuse de bâtir un bourg. C'est ainsi que la fixation de la paroisse anticipe la désignation du chef-lieu administratif et économique.

- 19 Du point de vue de l'archéologie de fouille, la chapelle en pierre est le premier bâtiment durable de la communauté. Les plus anciens vestiges de fondations, de murs ou de pavement, les plus anciennes inscriptions lapidaires proviennent pour la plupart des chapelles ou des églises en pierre, bien plus rarement des forts qui n'ont souvent été reconstruits en pierre que plus tard.
- 20 L'archéologie du paysage confirme que parmi les facteurs avérés de la dynamique urbaine, depuis la phase protohistorique, les localisations de la première chapelle et du premier cimetière ont eu souvent un poids déterminant. On doit cependant faire la part des cas de permanence véritable et des cas de rupture, en particulier pour le Prêcheur et pour Schœlcher (ex Case Navire).
- 21 On remarque que les magasins de la Compagnie ont été construits partout où la chapelle est devenue centre paroissial d'un quartier et seulement là. Chapelle, poids du Roy et magasins réunis en un même lieu préparent la formation de la quasi-totalité des bourgs, même s'ils ne sont pas encore discernables en 1667.
- 22 Après de longues hésitations dans la localisation des centres culturels, seules les chapelles initiales qui se trouvaient proches des équipements collectifs d'un bourg et répondaient aux conceptions urbanistiques des compagnies de colonisation ont accédé au statut de paroisse.
- 23 Lorsqu'en 1684, le découpage de la Martinique en paroisses est institutionnalisé, la chapelle devient un pôle de rassemblement dans un système général de dispersion de l'habitat. À cette date d'ailleurs, toutes les chapelles de quartier sont devenues de petites églises en dur. C'est l'obligation paroissiale qui déclenche le processus d'agglomération de l'habitat autour de la chapelle, plus exactement de l'enclos religieux avec le presbytère et son jardin. Car l'attraction qu'exerce l'église de paroisse provient plus de la présence des fonts baptismaux et du cimetière que du rôle liturgique d'un espace sacré. En outre, le rôle du desservant est celui d'un officier civil qui enregistre naissances, mariages et décès. Au contraire, les simples chapelles privées de la Montagne, du Fond Capot ou de Case Navire, n'ont pas été créatrices d'habitat groupé.
- 24 La chapelle, le cimetière et ce qui tient lieu de presbytère précèdent l'agglomération dans tout le domaine colonial français parce qu'ils sont le fondement et le noyau du bourg. À la différence des véritables terrains de mission, le réseau paroissial est en place avant même l'achèvement du peuplement et les chapelles précèdent les fortifications et les bâtiments administratifs en dur.

**Tabl. I – Correspondance entre équipements civils et religieux en 1659**

V. Huyghues-Belrose (UAG).

Poids du Roy	Chapelle
<i>Ance à La Coulevre</i>	attestée plus tard
	<i>Font du Seron</i>
<i>Magasins des Prescheurs</i>	<i>S. Joseph</i>
<i>Font Canonville</i>	<i>Fond Canonville</i>
<i>Magasins... Fort S. Pierre</i>	<i>S. Pierre, Pères jésuites</i>

<i>Ance du Maire</i>	attestée plus tard
<i>Magasins du Carbet</i>	<i>S. Jacques</i>
<i>Grande Ance ou Grand Sable</i>	<i>Grande Ance</i>
<i>Font Capot</i>	attestée plus tard
<i>Font Laillet</i>	<i>Fond de Laillet</i>
<i>Magasins de la Case du Pilote</i>	<i>Notre Dame</i>
<i>Case des Navires</i>	<i>Case des Navires</i>

**Tabl. II – Progression du nombre d'édifices culturels et de cimetières (+) par quartier**

V. Huyghues-Belrose (UAG).

Lieux 1667	Chapelles	Lieux 1685	Chapelles
Anse Couleuvre	1		?
Anse Céron +	1	Céron	1
<i>Prêcheur +</i>	1 ou 2	<b>Prêcheur bourg +</b>	1 ou 2
Canonville	1		?
<i>Fort St-Pierre +</i>	2	Jésuites, <b>Fort +</b>	3
La Montagne	1	La Montagne	1
<i>Jacobins</i>	1	Mouillage +	1
<i>Carbet bourg +</i>	1	<b>Carbet bourg +</b>	1
Du Parquet	1	Quartier Monsieur	?
Fond Capot	1	Fond Capot	1
<i>Case Pilote +</i>	1	<b>Case Pilote +</b>	1
Fond Giraumon	1		
<b>Case Navire</b>	?	<b>Case Navire</b>	1

---

## INDEX

**nature** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/crtqI2kNablQH>

**chronologie** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt9hLpUyQcym>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtI5znJ6Z4o>

**lieux** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtA9QOB3otnt>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtq9rmvQX6ie>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtasZ5N3aE3O>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtJmrY6IgEHH>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtCSgHEYgAcm>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt2HBGf7oi8J>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtNU427bjbGj>

**Année de l'opération** : 2001

## AUTEURS

**VINCENT HUYGHUES-BELROSE**

Université des Antilles et de la Guyane